

AVIS PUBLIC**DÉROGATION MINEURE**

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 juin 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 56, boulevard Marie-Victorin

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne la superficie d'une enseigne attachée et vise à :

- Permettre que l'une des enseignes attachées ait une superficie de 8,80 m² alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une superficie maximale de 7,50 m².

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 22 mai 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier